

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-deux février, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

**Présents :** POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

**Adjoint au Maire :** BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

**Conseillers municipaux :** CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, PAGNOD Pascale, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

**Absents représentés :** Pouvoir de GAVARD-PERRET Alexandre à MILESI Gérard, de GERNAIS Benjamin à POCHAT-BARON Pascal, de GOY Francis à GOY Corinne, de MOENNE Monique à BOCHATON Maryse ; de PELLET Sébastien à SECCO Laëtitia

**Absents excusés :** CENCI Antoine : VAUR Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Monsieur Gérard MILESI est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 19
Représentés : 5
<hr/> Votants : 24

*Délibération n° D2024\_006 – FINANCES*

**Groupe scolaire F.LEVRET – Modification du loyer de l'appartement n°5**

Suite aux difficultés techniques d'amener d'eau et d'électricité dans les communs, et à l'impossibilité d'installer un écoulement, un agent communal habitant au groupe scolaire a accepté d'effectuer le ménage des communs. Il est proposé à l'attributaire du logement 05 de minorer le loyer en conséquence, en le passant de 575,26 Euros à 475,26 Euros. Ce montant de loyer sera lié à l'occupation d'un poste en mairie.

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** la modification du loyer de l'appartement n°5 du groupe scolaire François LEVRET , qui passe à 475,26 Euros à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

**Ainsi fait été délibéré, les jour, mois et an que dessus**

**Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme**

**Le Maire,  
Pascal POCHAT-BARON**

**Le secrétaire de séance  
Gérard MILESI**

Certifié exécutoire  
Télétransmission sous-préfecture le 04/03/24  
Publication en ligne le 05/03/24  
Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services  
Pascale CHAPUIS